



DELIBERATION

2025/08

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2024

L'an deux mille vingt-cinq le 9 avril, à 15 heures, le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache s'est réuni à Rozoy sur Serre, au siège de la Communauté de communes des Portes de la Thiérache, sur la convocation légale et sous la présidence de Monsieur Olivier CAMBRAYE.

Conseillers en exercice : 17, Présents : 8, Représentés : 4, Votants : 12

Etaient présents : M. Olivier CAMBRAYE, M. Patrick DUMON, Mme Bernadette HEDIART, M. Thomas HENNEQUIN, M. Michel LANDERIEUX, M. Laurent MARLOT, M. Jean-Pierre PREVOT et M. Jean-Jacques THOMAS.

Etaient représentés : M. Mathieu CANON par Mme Dominique VAN ELSLANDE, Mme Christelle MAES par M. Eric DONNAY, M. Gilles QUEILLE par M. Pierre DIDIER et M. Thierry VERDAVAINE par M. Bernard GREHANT.

Etaient absents excusés : M. Hugues COCHET, M. Jean-Luc EGRET, M. Patrick FEUILLET, M. Vincent LAMOUREUX et Mme Katie LEFEVRE.

Le quorum étant atteint, le Comité syndical, peut délibérer.

Le secrétariat a été assuré par : Mme Bernadette HEDIART.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache

DECIDE d'affecter au Budget Primitif 2025 le résultat de l'exercice 2024 comme suit :

- Résultat de fonctionnement cumulé de N-1 :	+ 399 830,55 €
- Résultat d'investissement cumulé de N-1 :	+ 65 360,13 €
Restes à réaliser en investissement :	
- Dépenses	54 716,48 €
- Recettes	+ 9 792,00 €
- Solde	- 44 924,48 €
- Affectation au compte 001 solde d'exécution Investissement reporté	+ 65 360,13 €
- Affectation au compte 002 report de l'excédent de fonctionnement	+ 399 830,55 €

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président,



Secrétaire de séance

Bernadette HEDIART

**Acte rendu exécutoire après dépôt
En Sous-Préfecture le
Et publication le**

Envoyé en préfecture le 14/04/2025

Reçu en préfecture le 14/04/2025

Publié le

ID : 002-200051118-20250409-08_2025-DE